

**Délibération n°015/2025**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

**SEANCE DU 20 JANVIER 2025**

Date de convocation : 13/01/2025

Nombre de présents : 56

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de votants : 66

Date d'affichage : 13/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Toucy, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du treize janvier deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, GUYARD François, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PERRIER Benoît, PICARD Christine, POUILLOT Denis, PRIGNOT Roger, RAVERDEAU Chantal, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, VANHOUCKE André, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile, BOISARD Jean-François (pouvoir à M. Abry), CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), CONTE Claude (pouvoir à Mme Choubard), DUFOUR Vincent, HABAY BARBAULT Céline (suppléant M. Guyard), HOUBLIN Gilles, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Mellin), LHOUE Mireille (pouvoir à M. Pouillot), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), RENAUD Patrice, SAULNIER Nathalie (pouvoir à M. Daveau), THIEULENT Maryline, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe (pouvoir à M. Rigault), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Jard).

Délégués absents : DA SILVA MOREIRA Paulo, FERRON Claude, GUILLAUME Philippe, JACQUET Luc, PAURON Éric, RAMEAU Etienne, VANDAELE Jean-Luc.

Secrétaire de Séance : M. Michel KOTOVTCHIKHINE

**OBJET : Modalités de concertation avec les habitants et clarification de la gouvernance du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de communes Portes de Puisaye-Forterre**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°2011-208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain amendé par la loi Urbanisme et Habitat du 02 juillet 2013,
- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et pour un urbanisme renoué,
- Vu la partie législative du Code de l'urbanisme et notamment le titre III et V du livre premier relatifs aux documents d'urbanisme,

**Délibération n°015/2025**

- Vu la partie réglementaire du Code de l'urbanisme et notamment le titre V de son livre premier relatifs aux plans locaux d'urbanisme,
- Vu les arrêtés inter-préfectoraux en date du 25 octobre et du 28 décembre 2016 portant création de la communauté de communes de Puisaye-Forterre par fusion extension et ses statuts,
- Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes de Puisaye-Forterre du 25 novembre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble du territoire de l'ex-intercommunalité,
- Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Puisaye-Forterre du 30 octobre 2017 de constitution d'une commission ad hoc en charge du suivi du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de Communes des Portes de Puisaye-Forterre,
- Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de Puisaye-Forterre du 13 septembre 2018 de constitution d'un comité de pilotage concernant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de Communes des Portes de Puisaye-Forterre,
- Considérant les comités de pilotage fixant les règles de co-construction du Plan Local d'Urbanisme et la consultation des communes pour chaque phase du document,
- Considérant la concertation avec la population conduite au travers de réunions publiques de présentation du diagnostic,
- Considérant la tenue de la réunion du Comité de Pilotage du 18 novembre 2024 à Saints-en-Puisaye,
- Considérant l'article L. 103-2 et L. 103-3 du Code de l'urbanisme,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de l'urbanisme,
- Sur proposition du Président,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (66 voix pour) :**

**- Décide de mettre en place les nouvelles modalités de concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole comme suit :**

- **Affichage de la délibération de prescription au siège de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et sur les panneaux d'affichage des communes membres,**
- **Publication d'un avis dans l'Yonne Républicaine, le Journal du Centre et le Régional de Cosne,**
- **Parution d'une information dans les bulletins municipaux des communes membres qui en éditent, et sur les sites internet des communes membres qui en disposent,**
- **Organisations de réunions publiques en vue d'expliquer la démarche et les objectifs,**
- **Mise à disposition d'un registre destiné à recueillir les observations du public pendant toute la durée de la démarche dans tous les secrétariats des mairies des communes membres,**
- **Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations et contributions tout au long de la concertation, selon les modalités suivantes :**
  - **En les consignait dans le registre susmentionné**
  - **En les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : [document.urbanisme@cc-puisayeforterre.fr](mailto:document.urbanisme@cc-puisayeforterre.fr)**

**Délibération n°015/2025**

**Objet : Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Portes de Puisaye-Forterre**

- **En les adressant par écrit : Monsieur le Président de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, 4, rue Colette 89130 TOUCY**
  - **Consultation sur le site internet de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre de tous les documents officiels (délibérations, pièces validées, etc.)**
- **Retire les délibérations du conseil communautaire de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre en date du 30 octobre 2017 de constitution d'une commission ad hoc et en date du 13 septembre 2018 de constitution d'un comité de pilotage.**
- **Décide de clarifier les instances de gouvernance portant sur « l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de communes Portes de Puisaye-Forterre » et leurs rôles suivant le schéma présenté en annexe.**
- **Indique que le Comité de Pilotage chargé du suivi de « l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de communes Portes de Puisaye-Forterre » sera composé de M. le Président de la Communauté de communes, M. le Vice-Président à l'aménagement du territoire et de deux élus référents par commune (1 titulaire, 1 suppléant).**
- **Indique que le Comité technique (ex-commission ad 'hoc) chargé du suivi de « l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex-Communauté de communes Portes de Puisaye-Forterre » sera composé, en tant que membres élus, de :**
  - **Jean-Luc Salamolard, Vice-Président à l'aménagement du territoire et aux déchets,**
  - **Nadia Choubard, Maire de Lainsecq,**
  - **Jean Massé, Maire de Saints-en-Puisaye,**
  - **Gilles Reverdy, Maire de Saint-Amand-en-Puisaye,**
  - **Sébastien Durot, Adjoint à Fontenoy,**
  - **Yohann Corde, Maire de Saint-Sauveur-en-Puisaye, et suppléants,**
  - **Cécile Becker, Maire d'Arquian.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

